

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 18 avril 1862.

Depuis quelques jours circule avec une grande persistance le bruit de la présentation prochaine d'un amendement par lequel plusieurs députés demanderaient le remplacement des sur-taxes sur le sel et sur le sucre par un impôt sur les primes d'assurances.

Dans les cercles politiques, on donnait aujourd'hui comme certain le retour prochain de M. le marquis de Lavalette à Rome. M. le général de Goyon garde le commandement de l'armée française en Italie.

D'après les nouvelles d'Allemagne, le traité franco-prussien éprouve toujours les plus vives difficultés de la part du Zollverein, à tel point qu'on doute qu'il puisse être ratifié dans les délais voulus.

La promenade de Longchamps dont on ne s'était pas souvenu hier, à cause de la pluie, a vu quelques équipages lui revenir aujourd'hui, grâce à la beauté du temps. Mais cette fête mondaine, on n'en saurait plus douter, tombe entièrement en desuétude.

On assure que six projets différents ont été soumis au conseil d'amirauté et des travaux par M. le ministre de la marine, afin d'opérer la transformation des navires à vapeur en bois en bâtiments cuirassés du plus fort calibre. On cite un vaisseau français qui, outre son revêtement en fer, posséderait un éperon qui à lui seul pèse 30,000 kilogrammes.

Nous sommes charmés de pouvoir annoncer dit l'Express, qu'à dater d'hier la formalité de la visite à la douane de Boulogne a été abolie. Les passages peuvent maintenant débarquer avec de petits sacs de nuit, sans être assujettis à une visite; ils se trouvent à Boulogne sur le même pied qu'à Folkestone et dans tout port anglais. Le système des passeports se trouve aussi supprimé.

Faisons des vœux pour que tous les Français puissent un jour circuler dans l'intérieur de l'Empire aux mêmes conditions que les étrangers.

Hier on attendait la première représentation des *Volontaires de 1814*. Elle avait été promise... Le désappointement était grand quand on a lu sur l'affiche qu'il s'agissait encore d'un relâche (le onzième). Le jour de l'apparition de ce drame n'est plus fixé. L'affiche, plus prudente que ceux qui parlent de samedi prochain, se sert du mot *incessamment* qui a plus d'élasticité... Incessamment donc, les infortunés volontaires, si cruellement balotés depuis dix-huit mois viendront manœuvrer sur le théâtre de la Porte Saint-Martin. Si l'on a conclu surexécuter la curiosité par ces alternatives perpétuelles, ces relâches, le but est rempli. On ne parle partout que des volontaires de 1814; on les attend comme un événement; espérons que le soir de la première représentation ils se réaliseront pas la morale de l'apologue des *Bâtons flottant sur l'Onde*.

On a beaucoup remarqué qu'au concours de Poissy, sur cinq prix d'honneur décernés aux éleveurs, trois sont échus à des anglais.

On annonce à Londres un emprunt russe très considérable. Il s'agit de 10 millions sterling demandés au crédit public.

Il est question d'une brochure du prince de Joinville sur les fregates cuirassées.

Les affaires à la Bourse sont très calmes, on peut même dire nulles. On parle toujours de la position de Mirès et de son intention, s'il est condamné de nouveau, de former un recours en cassation.

Un fait curieux, des plus honorables pour la magistrature belge, vient de se produire à Liège. Un avocat-général se trouvant indisposé, dut être suppléé soudainement par le premier avocat-général, M. Belljens. La défense ayant indiqué ses moyens d'appel, l'avocat-général déclara aussitôt qu'il avait récemment conclu dans une affaire identique et que dès lors sa conscience lui commandait de céder la place à un membre du parquet non engagé. Le procureur-général de Liège fut invité à remplacer M. Belljens dans la cause.

Il vient de se passer en Turquie un fait extrêmement curieux. Le Sultan aurait fait venir au milieu de la nuit le rédacteur en chef du *Terdjumen-Ahval*, et lui aurait demandé pourquoi il ne faisait pas de politique dans sa feuille. La réponse du rédacteur ayant été que c'était impossible en Turquie, que la police ne le souffrirait pas, alors le Sultan lui aurait ordonné de faire à l'avenir de la politique, et qu'il voulait surtout qu'il dit sans détour son opinion sur les affaires du gouvernement.

Il est à souhaiter que le Sultan persévère dans cette voie et qu'il ait surtout de nombreux imitateurs.

Pour toute la correspondance, J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 17 avril.

Le traité de commerce franco-prussien a été communiqué au gouvernement autrichien.

La correspondance Scharpf dit que l'état de santé d'Omer-Pacha est tellement in-

certain que son remplacement dans le commandement de l'armée turque de l'Herzégovine est une éventualité très-probable.

Marseille, 18 avril.

L'échouage de l'*Indus*, paquebot des messageries impériales à Alexandrie, a été sans gravité et n'a entraîné aucune avarie. Facilement hâlé, le paquebot a pu continuer presque immédiatement son voyage.

Marseille, 18 avril.

Les nouvelles de Naples sont du 15. Le roi passera un mois dans les provinces méridionales et visitera la Sicile et la côte de l'Adriatique.

Quelques centaines d'ouvriers et employés attachés au théâtre de San-Carlo, se sont emus du bruit qui a couru de la fermeture de ce théâtre et ont adressé à ce sujet une supplique au roi.

Le renouvellement de la magistrature cause une sensation extraordinaire.

L'archevêque d'Otrante a suspendu plusieurs prêtres qui avaient célébré la fête de Garibaldi.

Les nouvelles de Rome sont du 15. Deux cents évêques sont attendus. Les médecins ont engagé le Pape à aller passer un mois à Porto-d'Anzio; mais Sa Sainteté, se trouvant mieux, a répondu que, vu les circonstances, elle resterait à Rome.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier du Havre* :

On parlait beaucoup aujourd'hui, sur la place, d'un billet de banque de 1,000 francs qui avait été reçu par M. le receveur particulier des finances et que la banque, après un mûr examen, avait reconnu faux et annulé.

Il paraît qu'aujourd'hui les bureaux de la recette, et par suite la douane et d'autres administrations publiques, ont refusé des billets de banque en paiement. Il est à désirer qu'un pareil état de choses, qui jetterait la perturbation dans les relations commerciales, ne se prolonge pas longtemps.

Nous avons parlé d'un Allemand qui, débarqué d'Angleterre à Boulogne, y avait émis de fausses bank-notes. Signalé à la police, celle-ci s'était rendue au chemin de fer au moment où son bagage venait d'être chargé et où il allait monter lui-même en wagon, mais il était parvenu à s'échapper. On put saisir seulement sa malle, dans laquelle on trouva de fausses bank-notes pour près de 400 livres sterling, et chose fort heureuse, sa photographie parfaitement ressemblante. Le chef du parquet fit tirer un grand nombre d'exemplaires de cette photographie, et en envoya dans tous les ports du littoral, à Calais, à Dunkerque, à Dieppe, etc.

Cependant on était parvenu à suivre les traces du fugitif. On sut qu'il avait suivi la côte à pied; que le premier jour il avait couché à Neufchâteau, village distant de 42 kilomètres de Boulogne; que le lendemain il s'était rendu à Étaples, y avait acheté une casquette, et avait continué sa route toujours à pied jusqu'à Abbeville, et qu'enfin il avait pris la diligence de Dieppe après la sortie des portes de la première de ces deux villes. Il paraissait être de la compagnie de plusieurs commis voyageurs qui se trouvaient dans la voiture et avec lesquels il s'était mis de suite en relation.

La police de Dieppe, prévenue de son arrivée dans cette ville, se mit à sa recherche; mais ce n'est qu'hier soir, à onze heures, qu'un inspecteur de police put l'arrêter sur le paquebot où il s'était embarqué pour retourner en Angleterre, et peu d'instants avant le départ du steamer. L'inspecteur de police était porteur de la photographie, qui lui avait fait reconnaître celui qu'il cherchait. Il s'adressa d'abord à ceux qui étaient avec Schullis, et leur demanda des renseignements sur leurs noms, prénoms, domiciles, etc. Schullis n'attendit pas l'interrogatoire, et s'avançant de lui-même vers l'homme de police, il lui dit : « Quant à moi, je suis Anglais, je me nomme Davis, » et il tira à l'instant une carte de sa poche portant ce nom. L'inspecteur de police lui parla allemand, et lui présenta la photographie. Schullis répondit dans la même langue, et reconnut son portrait. Il fut aussitôt arrêté, et d'ici deux à trois jours il arrivera dans la prison de Boulogne.

Cette arrestation est des plus heureuses, car Schullis appartenait probablement à une bande de faussaires qui exerce sa coupable industrie en Angleterre, et s'il avait pu s'échapper de France, il aurait continué dans d'autres pays ses actes criminels.

Nous avons quelquefois des liquidations orageuses à la Bourse; mais nous n'avons pas encore été témoins de ce qui s'est passé l'autre jour à la Bourse de Liverpool. On voyait jeudi dernier colle sur l'un des piliers du Stock-Exchange, au milieu d'une feuille de papier blanc, un favori presque complet d'un rouge magnifique, avec cette inscription : Contemplez le favori de M. S... C'était effectivement l'appendice capillaire de la joue d'un négociant qui lui avait été écorché avec plus ou moins de douleur par un confrère irascible, à la suite d'une belle distribution de coups de poings.

La Meuse, de Liège, relate comme suit l'arrestation, à Jemeppe, d'une bande de faux monnayeurs :

Une bande de faux monnayeurs vient d'être découverte aux environs de notre ville; c'est à Jemeppe que ces individus, tous allemands d'origine, avaient établi leur criminelle industrie.

Voici comment la justice est parvenue

à mettre la main sur ces dangereux malfaiteurs.

Depuis quelque temps, paraît-il, on constatait que des monnaies fausses étaient mises assez fréquemment en circulation dans les communes de Jemeppe et de Seraing.

Ce fait avait éveillé déjà l'attention de la police et la défiance des commerçants, lorsque jeudi soir, une femme se présenta chez un négociant de Jemeppe pour acheter diverses marchandises, qu'elle payait avec une pièce de 2 fr. Peu de temps après, une seconde femme se présenta dans le même magasin et y acheta également divers objets; ce fut encore une pièce de 2 fr. qui servit à les payer.

A peine cette femme était-elle sortie que le négociant examina attentivement les deux pièces qui venaient de lui être remises et constata qu'elles étaient fausses; il se mit aussitôt à la poursuite de l'acheteuse et la suivit jusqu'à sa demeure.

Le commissaire de police de Jemeppe et le brigadier de gendarmerie de Seraing, informés immédiatement de ces faits, résolurent de se transporter le lendemain, de grand matin, à la maison qui leur était indiquée, pour y pratiquer une visite domiciliaire. Cette maison était habitée depuis quelque temps par quatre individus, deux hommes, l'un Prussien, l'autre Saxon d'origine, et deux femmes.

Hier, dès quatre heures du matin, le commissaire de police et le brigadier s'y présentèrent. Les deux femmes seules s'y trouvaient; c'étaient elles qui avaient, la veille, fait usage des pièces fausses. Quant aux deux hommes, qui exercent la profession de mouleurs en terre, ils étaient déjà sortis, mais ils ne tardèrent pas à être arrêtés dans l'établissement où ils travaillaient.

Une perquisition minutieuse opérée dans cette maison amena la découverte d'un assez grand nombre de monnaies fausses; une pièce de 5 fr. à l'effigie de Léopold; plusieurs pièces de 2 fr. à l'effigie de la république; et enfin, des pièces de 20 centimes imitant nos nouvelles monnaies de nickel. Toutes ces pièces sont en étain et assez bien réussies; sauf la teinte et le son du métal, on les prendrait aisément pour des monnaies d'argent; quant à celle qui imitent notre monnaie de nickel, leur fausseté est beaucoup plus difficile à constater. On a également retrouvé une cuillère d'étain à moitié fondue, et dont le métal avait dû servir à la fabrication de ces fausses monnaies; quant aux moules employés à cet effet, on en a découvert, paraît-il, quelques débris dans le foyer.

La femme qui avait été suivie la veille s'en sera-t-elle aperçue, et ces individus, craignant qu'on n'opérât une descente dans leur domicile, auront-ils cherché à faire disparaître les principaux éléments de leur crime? C'est assez probable.

Ces quatre individus ont été amenés hier à Liège et écroués à la prison de Saint-Leonard. L'instruction de cette grave action criminelle se poursuit activement.

Un spectacle des plus affligeants s'est produit à la dernière session des assises du Morbihan. Quinze individus figuraient sur le banc des accusés; dit n'avaient pas encore vingt ans; presque tous étaient déjà repris de justice, et cinq portaient le costume des maisons centrales. Il y avait de plus, parmi eux, un forçat libéré et un réclusionnaire arrivant de Cayenne. L'assistance a été stupéfiée par la perversité précoce, le cynisme et l'impudence de ces jeunes malfaiteurs. L'un d'eux a poussé la jurerie et la depravation jusqu'à se qualifier hautement de voleur. Il a grossièrement insulté le commissaire central de Lorient, et, après lui avoir prodigué l'outrage et l'ironie, il lui a jeté un bouton de son pantalon, en lui disant que c'était le paiement des peines qu'il s'était données pour l'arrêter. Un autre a menacé le même commissaire de le frapper à mort lorsqu'il les aurait rejoints au bain.

Ces misérables s'accusaient les uns les autres, se renvoyaient les reproches et les injures, avouaient et viciaient donc on n'avait aucune preuve et n'ont ni effrontément ceux dont la réalité était démontrée. L'un d'eux, qu'on pourrait appeler le bouffon de la bande, a proposé à un témoin, qui soutenait n'avoir point été volé, de lui prouver qu'il lui avait pourtant soustrait un cylindre chauffe-bain. Il est entré dans des détails si précis sur la forme de cet instrument et sur l'endroit où l'avait dérobé, que le témoin, tout ébahi, a fini par s'écrier, en levant les bras :

Ah ! c'est bien vrai, monsieur le président, je le vois bien, je suis volé.

A cette exclamation, les assistants n'ont pu s'empêcher de rire, et la bande des malfaiteurs a fait entendre des huées et d'ignobles plaisanteries.

Ces misérables étaient des fripons de la plus dangereuse espèce. Ce qui peut donner une idée de l'audace de ces malfaiteurs, c'est que l'un d'eux, en pleine audience, a soustrait la bague à tabac de son avocat dans la poche de sa robe et en a partagé le contenu avec ses complices. C'était probablement au moment où le défenseur se tenait debout et s'efforçait de faire écarter une circonstance aggravante d'escalade, malgré les protestations de l'accusé. Au reste, tous les défenseurs ont été, de la part de ces malfaiteurs, l'objet de telles injures et de telles menaces, qu'il a fallu placer un gendarme près de chacun d'eux.

Il est impossible de rendre l'horreur et le dégoût que ces êtres depravés ont inspirés à tous les assistants pendant les trois jours d'audience. Malheureusement toute la bande n'est pas sous la main de la justice.

Une curieuse tentative d'évasion a été faite il y a quelques jours dans la prison de Reading (Grande-Bretagne), par le détenu Jackson, accusé de contre-façon de

billets. Il paraît que les harnacs dans lesquels dorment les délinquants sont suspendus à des crochets solidement attachés à la muraille des cellules.

Le détenu Jackson était parvenu dans le travail silencieux de la nuit, interrompu par le passage des surveillants, à faire une corde au moyen d'un drap, et il avait attaché cette corde au clou du harnac; puis, par un effort désespéré, s'étant glissé hors de la fenêtre dont les barreaux n'étaient pas trop rapprochés, il était descendu à la faveur de la nuit le long de sa corde jusqu'à une cour d'où il avait gagné la chapelle pour y attendre le matin.

Quand le moment lui sembla propice, il escalada une muraille au-delà de laquelle il voulut descendre au moyen d'une corde faite avec ses vêtements. Il allait réussir, il touchait presque à terre quand le cri d'alarme d'un gardien lui apprit qu'il était perdu. Jackson se laissa tomber sur le sol, et bientôt il était réintégré dans sa cellule. Jackson, qui a de trente-deux à trente-trois ans, appartient, suppose-t-on, à une bande d'escrocs de Londres. (*Standard*).

L'explosion d'une fabrique de cartouches a causé le 20 mars au matin un terrible désastre à Philadelphie.

Le sol était de tous côtés jonché de débris de chair et d'ossements.

Des jambes, des dents, des doigts, des fragments de têtes ont été recueillis sur les toits des maisons voisines et toutes les murailles étaient éclaboussées de sang.

Sur 78 personnes employées dans l'établissement, on n'a trouvé jusqu'ici trace que de 61, et sur ce nombre on en compte 40 ou 50 tués sur le coup; une trentaine de femmes et de jeunes filles figurent parmi les morts.

On a établi des ambulances dans toutes les habitations du voisinage.

Bourse du Havre du jeudi 17 avril 1862.

COTONS.

Nous avons eu ce matin la dépêche du 5 avril de New-York résumant des avis de deux jours plus frais. Ils sont d'ailleurs d'une nullité complète.

DÉPÊCHE.

Londonderry mercredi. — NOVA-SCOTIAN arrivé. — New-York, 3 avril, coton ferme. — Céréales calmes. — Change, calme. — Aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre n'a encore été reçue, mais on en attend avant peu.

DÉPÊCHE PARTICULIÈRE.

Les fédéraux ont suspendu tous les enrôlements. — Les deux parties font de grands préparatifs de bataille dans le Tennessee.

Les confédérés ont brûlé des cotons; ils ont recouvert Bethel et ils se préparent à incendier Memphis s'il en est besoin.

Nous avons eu ce matin les lettres du 1 avril de New-York, primées par les dépêches du 3, voie de Halifax, et par la dépêche ci-dessus. L'armée confédérée forte d'environ 200,000 hommes se déploie derrière la rivière de Tennessee, sur une ligne qui a sa gauche appuyée à l'île N° 10, son centre à Corinth (dans le Mississippi) avec 70,000 hommes sur ce point, sous Beauregard, et sa gauche à Decatur (dans l'Alabama). — C'est une très belle ligne stratégique, mais la droite est menacée par le général Banks qui a dépassé Winchester et la gauche est occupée à la défense de l'île N° 10.

Ces divers avis nous laissent dans la même bonne position sur place, mais à l'approche des fêtes et après les grandes affaires précédentes, le marché est nécessairement plus calme, mais les prix sont fermement tenus, surtout pour le très bas qui se paye même occasionnellement plus cher.

VILLE DE TOURCOING

CONCERT

donné au bénéfice des ouvriers sans travail, sous les auspices de l'administration municipale, mardi 20 avril 1862, dans la salle du Casino, par la musique de la ville et la Société de Orphéonistes, avec le concours de M^{lles} ADLER, JULIETTE et JULIA DELEPIERRE, et de M^{lles} FRANÇOIS et LABIS.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de la *Sirène*, pour harmonie, par la musique municipale. Auber.
2. Chœur (le *Départ des Compagnons*) par les Orphéonistes.
3. Duo des *Noces de Jeannette*, par M^{lles} Adler et M. Labis. Massé.
4. Fantaisie sur *Lucie*, pour violoncelle, par M. François. François.
5. Grand air de la *Fille du Régiment*, par M^{lle} Adler. Donizetti.
6. Air varié pour violon (*Lucrezia Borgina*) par (M^{lle} Juliette Delepierre). id.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Grand pot-pourri pour harmonie militaire, par la musique municipale. Donizetti.
2. Chant lyrique de *Saül*, chœur, par les Orphéonistes. Gœvaert.
3. Caprice sur *Maitre Corbeau*, pour violoncelle, par M. François. François.
5. *Ah ! vous dirai-je maman* ? pour deux violons soli, par M^{lles} Juliette et Julia Delepierre. Vanberker.
6. Chansonnette, par M. Labis.

On commencera à 6 heures 3/4.

Prix du billet, 3 francs.

AVIS. Cors, œils-de-perdrix, oignons, turlions, sont guéris en peu de jours avec le TOPIQUE SAISSAC. Il ôte la douleur de suite, fait tomber la racine. — 24,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, 18, rue Fontaine-Molière, Chez M. Coille, pharmacien, Grande-Place, 24, à Roubaix. 2965-9693

Foire de Roubaix

ARRIVÉE PROCHAINE

DOUZE TOUAREGS KABYLES

et de la troupe de artistes français, italiens et anglo-américains.

Les Touaregs reviennent du cirque de Berlin, où ils ont su mériter les acclamations du public, pendant 120 représentations, et où ils ont eu l'honneur d'être applaudis de LL. MM. le Roi et la Reine de Prusse.

Pendant la tournée artistique qu'ils viennent de faire en Europe, leurs incomparables exercices ont été appréciés dans toutes les cours souveraines. LL. MM. la Reine d'Angleterre, le Roi des Belges, l'Empereur de Russie, le Roi de Suède, le Roi de Danemark et l'Empereur de Turquie ont tour à tour été émerveillés par la prodigieuse adresse de ces enfants du Désert, dont la force et la souplesse sont sans rivales.

Foire de Roubaix.

OUVERTURE TRÈS PROCHAINE DU GRAND

CAFÉ-CONCERT

sous la direction de M. Pille, ancien directeur des cafés-concerts des Champs-Élysées de Paris.

ENTRÉE LIBRE.

Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 11 heures,

CONCERT VOCAL

dans lequel on entendra des artistes de grand mérite.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE-DU-FONTENOY.

Pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. Delannoy a bien voulu retarder son départ et donner encore deux représentations.

DIMANCHE 20 AVRIL 1862.

Avec le concours de

M. DELANNOY,

Premier comique

des théâtres du Vaudeville et du Palais-Royal

1. LE CAMP DES BOURGEOISES, comédie-vaudeville en 1 acte. M^{me} BUIÈRE remplira le rôle de M^{me} Lachonère.
2. TOBY LE SORCIER, vaudeville en 1 acte. M. DELANNOY remplira le rôle de Toby le sorcier.
3. CASIMIR ou LE COMMIS-VOYAGEUR, comédie-vaudeville en 2 actes. M. DELANNOY remplira le rôle de Casimir. Ouverture des bureaux à 6 h. — Lever du rideau à 6 h. 1/2.

LUNDI 21.

Clôture définitive des représentations de

M. DELANNOY,

Artiste du Vaudeville et du Palais-Royal.

1. LE DÉPIT AMOUREUX, comédie, en 2 actes, en vers, de Molière.
2. LA CIRCASSIENNE ou EST-CE LE DIABLE ? comédie mêlée de chant, en 1 acte. M. DELANNOY remplira le rôle de Casarelli, qu'il a créé à Paris au théâtre du Vaudeville.
3. LA MARQUISE DE CARABAS, vaudeville en 1 acte. M. DELANNOY remplira le rôle de Fro-mont.
4. LA CAROTTE D'OR ou LE CAPITAINE DE VAISSEAU, comédie-vaudeville en 1 acte. M. DELANNOY remplira le rôle de Fro-mont.

Ouverture des bureaux à 6 heures. — Lever du rideau à 6 h. 1/2.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil de première galerie, 3 fr.; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquet, 1 fr. 25; parterre, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Rebourg, Grande-Rue, 56, et de 1 heure à 4 heures, au Théâtre.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille. Marché du 15 avril 1862.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect	72 50	73
3/6 betterave fin id	72	50 73
3/6 melas. ind. id	72	50 73
3/6 fin de grains id	72	50 73
3/6 de riz. id	56	58
Genièvre. id	56	58
Anis. id	65	62

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.